

Délibération n°2022-22*Relative au compte administratif 2021 du budget annexe de l'aéroport de Merville*

Le Comité Syndical du SMALIM, dûment convoqué le 10 juin 2022, réuni le 22 juin 2021 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président,

Sont présent(e)s :

Monsieur Bernard GERARD, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Claire MARAIS-BEUIL (avec le pouvoir de Monsieur Philippe EYMERY), Madame Sarah KERRICH-BERNARD,

Monsieur HOuset (suppléant de Monsieur Damien CASTELAIN), Monsieur Matthieu CORBILLON, Monsieur Michel BORREWATER, Monsieur Régis CAUCHE, Madame Béatrice MULLIER, Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ.

Sont absent(e)s / excusé(e)s :

Madame Samira HERIZI (ayant donné mandat à M. Christophe COULON, Monsieur Philippe EYMERY (ayant donné mandat à Mme Claire MARAIS-BEUIL), Monsieur Damien CASTELAIN (représenté par son suppléant).

Secrétaire de séance : Madame Sarah KERRICH-BERNARD.

Le quorum constaté,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-14, L2312-1 et suivants,

Vu les statuts du SMALIM,

Vu le Budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2021,

Vu la présentation du compte administratif du budget annexe de l'aéroport de Merville pour l'année 2021,

Monsieur Régis CAUCHE, 1^{er} Vice-Président, désigné pour assurer la présidence des débats et Monsieur Christophe COULON, Président du SMALIM, s'étant retiré au moment du vote,

DECIDE

D'arrêter le compte administratif du budget annexe de l'aéroport de Merville pour l'année 2021, tel que visé et annexé.

Votes pour : 13

Ne participent pas au vote : 0

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Signé électroniquement par : CHRISTOPHE COULON
Date de signature : 27/06/2022
Qualité : PRÉSIDENT

Christophe COULON
Président du SMALIM